

Le Maire expose qu'il y a lieu de passer à l'exécution des travaux routiers suivants:
1°) prolongement du CD 73 depuis le pont SNCF en longeant la voie ferrée jusqu'au PN 14 et du PN 14 jusqu'au Chemin de Génobois (station de Gaz).

Cette route fait partie de la voirie primaire de la ZAC de LUDRES SUD et les travaux d'un montant total de 1 107 000 F. sont subventionnés (arrêté préfectoral du 31 Décembre 1975 montant de la subvention 257 000 F.).

La différence est remboursée à la Ville de LUDRES par la Société Nancéienne d'Aménagement (aménagement de la ZAC de LUDRES SUD).

Ce programme a été inscrit au budget supplémentaire de l'exercice 1976.

2°) liaison CC de MESSEIN - CD 73, du PN 14 au Chemin Vicinal de MESSEIN.

Le dossier de ces travaux a reçu approbation préfectorale le 20 Mai 1976.

Le montant prévisible de la dépense est de 500 000 F. y compris une somme à valoir de 33 500 F. La recette proviendra d'une avance, d'un montant égal aux travaux, qui sera versée par la Société Nancéienne d'Aménagement sur les participations dues à la Ville de LUDRES dans le cadre du bilan de la ZAC LUDRES SUD.

Ce programme est à inscrire au budget primitif 1977.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le projet présenté qu'il estime à sa convenance,
- de supporter les dépenses qui ne seraient pas couvertes par les subventions et de créer les ressources nécessaires à la réalisation des travaux,
- d'inscrire au budget primitif 1977 la somme de 500 000 F. nécessaire pour la liaison CC MESSEIN-CD 73,
- demande de supporter les réclamations des propriétaires riverains pouvant survenir pendant les travaux ou à leur occasion,
- demande la mise en adjudication des travaux par appel d'offres restreint et arrête le calendrier des opérations ainsi qu'il suit :

- . 15 Janvier 1977 : publicité au Bulletin Officiel des annonces des marchés publics (Journal Officiel) et au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment.
- . 07 Février 1977 : Admission des entreprises.
- . 03 Mars 1977 : Ouverture des plis.